



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/CLP/61
3 mai 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Groupe intergouvernemental d'experts du droit
et de la politique de la concurrence

Huitième session
Genève, 17-19 juillet 2007
Point 3 ii) de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DU DROIT
ET DE LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

La CNUCED fournit des services de renforcement des capacités et d'assistance technique dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence aux pays en développement ainsi qu'aux pays en transition en fonction des demandes qu'elle reçoit et des ressources disponibles. Elle aide notamment à élaborer des lois et des principes directeurs en matière de concurrence, aux niveaux national et régional, et s'emploie à renforcer la capacité des institutions en vue d'une meilleure application de ces lois. Les activités de la CNUCED visent également à promouvoir la concurrence de façon à créer une culture de la concurrence et à favoriser le bien-être des consommateurs. Le présent document fait le point sur les activités entreprises en 2006 et reproduit des renseignements communiqués par des États membres et des organisations internationales sur l'assistance technique, bilatérale ou multilatérale, fournie ou reçue dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	3
I. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED	3
A. Activités nationales	8
a) Promotion de la concurrence	8
b) Élaboration de lois nationales sur la concurrence	8
c) Formation des responsables de cas	9
d) Renforcement des institutions	10
e) Protection des consommateurs	10
f) Examens collégiaux et suivi	10
B. Activités régionales et sous-régionales	11
C. Participation à des séminaires et des conférences	12
II. ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE DES ÉTATS MEMBRES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	13
A. Assistance technique fournie, prévue ou reçue	13
B. Demandes d'assistance	23

INTRODUCTION

1. Aux paragraphes 6 et 7 de la section F de l'Ensemble de principes et de règles des Nations Unies sur la concurrence, adopté par l'Assemblée générale en 1980 (résolution 35/63 du 5 décembre 1980 – TD/RBP/CONF.10/Rev.2), la CNUCED et ses États membres sont priés de fournir des programmes d'assistance technique, de services consultatifs et de formation en matière de pratiques commerciales restrictives, à l'intention, en particulier, des pays en développement. La cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble a, au paragraphe 4 de sa résolution (TD/RBP/CONF.6/14), pris note avec satisfaction des contributions volontaires, financières et autres, pour le renforcement des capacités et la coopération technique et invité tous les États membres à continuer à assister la CNUCED dans ses activités de coopération technique en lui fournissant, à discrétion, des services d'expert, des moyens de formation et des ressources. Ce mandat a aussi été renouvelé dans le Consensus de São Paulo (TD/410) et par la cinquième Conférence de révision (TD/RBP/CONF.6/15).

2. Par la suite, dans les conclusions concertées adoptées à la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence (octobre-novembre 2006, TD/B/COM.2/CLP/57), les États membres ont encouragé les pays en développement à envisager d'établir les lois et les cadres de référence relatifs à la concurrence répondant le mieux à leurs besoins de développement, en tenant pleinement compte des objectifs de leurs politiques nationales et des problèmes de capacité nationaux. Le Groupe intergouvernemental d'experts a en outre prié le secrétariat de lui faire rapport sur les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités à sa huitième session, qui devrait avoir lieu du 17 au 19 juillet 2007.

3. On trouvera donc ci-après des renseignements sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique entreprises par le secrétariat de la CNUCED en 2006, ainsi que des renseignements communiqués à la CNUCED par des États membres et des organisations internationales sur les activités de coopération technique dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence¹.

I. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

4. Dans le cadre de ses travaux sur le commerce et le développement, la CNUCED joue le rôle de centre de coordination des organismes des Nations Unies pour toutes les activités menées dans les domaines de la politique de la concurrence et de la protection des consommateurs. L'objectif premier du mandat, qui lui a été confié au moment de l'adoption de l'Ensemble de principes et de règles des Nations Unies sur la concurrence, en 1980, est de «faire en sorte que les pratiques commerciales restrictives n'entravent ni n'annulent la réalisation des avantages qui devraient découler de la libéralisation des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce mondial, en particulier au commerce et au développement des pays en développement». L'Ensemble de principes et de règles reconnaît aussi que les normes fondamentales régissant le droit de la concurrence, utilisées de longue date dans les pays développés, devraient également

¹ En réponse à la note UNCTAD/DITC/CLP/MISC/2006/4 du 1^{er} décembre 2006.

s'appliquer aux opérations des entreprises, notamment des sociétés transnationales, dans les pays en développement.

5. Bien que, dans les pays en développement et les pays en transition, la tendance générale soit à l'adoption et à la reformulation des lois et des politiques en matière de concurrence et à l'amélioration de leur application², nombre de ces pays ne disposent toujours pas d'une législation adaptée ni des institutions nécessaires pour la mettre en œuvre de manière efficace et misent donc dans une grande mesure sur les activités de renforcement des capacités organisées par la CNUCED.

6. Les activités de coopération technique de la CNUCED ont pour but d'aider les pays en développement, y compris les PMA et les pays en transition, à élaborer, à revoir et à appliquer les politiques et lois en matière de concurrence et ce, en renforçant la capacité des institutions nationales, en favorisant la création d'une culture de la concurrence chez les fonctionnaires, les acteurs du secteur privé, les consommateurs et les universitaires, en appuyant la coopération régionale dans le domaine de la politique de la concurrence et en aidant les pays et les groupements régionaux à concevoir des modalités et formes de coopération régionale en la matière qui soient favorables au commerce, à l'investissement et au développement.

7. L'assistance est accordée en fonction des demandes reçues, des besoins des pays concernés et des ressources disponibles. Les principaux types d'activités sont les suivants:

a) communication d'informations sur les pratiques anticoncurrentielles, notamment des études de ces pratiques dans un pays donné; b) organisation de séminaires de présentation sur le rôle de la concurrence dans la promotion du développement; c) assistance aux pays ou aux organisations régionales qui ont entrepris de se doter d'une législation dans le domaine de la concurrence; d) services consultatifs en vue de l'établissement ou du fonctionnement d'autorités chargées de la concurrence; e) organisation de séminaires et d'ateliers à l'intention des pays qui souhaitent appliquer une législation sur la concurrence ou échanger des informations; f) assistance aux pays ou aux organisations régionales qui entendent réviser leur législation dans ce domaine; g) réalisation d'examens collégiaux volontaires des lois et politiques en matière de concurrence des pays intéressés; h) assistance aux pays soucieux de mieux évaluer les conséquences d'une coopération régionale et bilatérale sur les questions de concurrence; et i) assistance pour définir le rôle de la politique de la concurrence en matière de promotion de la compétitivité et de développement, évaluer la nécessité de mettre en place une politique axée sur le développement, et comprendre ses implications aux niveaux national, régional et international ainsi que pour élaborer des stratégies de coopération internationale dans ce domaine.

8. Les principales activités de renforcement des capacités et de coopération technique menées par le secrétariat de la CNUCED en 2006 sont présentées ci-après:

² Des lois sur la concurrence ont été adoptées dans plus de 100 pays, dont 57 pays en développement.

Résumé des demandes d'assistance technique satisfaites par la CNUCED en 2006

Demandeur/ bénéficiaire	Séminaires de présentation	Activités liées à l'élaboration ou à la révision de lois	Examens collégiaux et suivi	Renforcement des institutions	Activités de promotion	Protection des consommateurs	Formation de fonctionnaires locaux	Activités de coopération régionale
Afghanistan		X						
Afrique du Sud					X			X
Angola		X					X	
Arabie saoudite		X		X			X	
Barbade								X
Bénin					X		X	X
Bhoutan		X				X		
Bolivie					X			
Botswana		X			X			
Brésil					X		X	X
Burkina Faso							X	X
Cambodge		X						X
Cap-Vert								X
Colombie								X
Costa Rica		X				X		X
Côte d'Ivoire							X	X

Demandeur/ bénéficiaire	Séminaires de présentation	Activités liées à l'élaboration ou à la révision de lois	Examens collégiaux et suivi	Renforcement des institutions	Activités de promotion	Protection des consommateurs	Formation de fonctionnaires locaux	Activités de coopération régionale
Égypte		X		X	X	X		
El Salvador					X	X		X
Guinée-Bissau							X	X
Indonésie							X	
Jamaïque			X					X
Jordanie					X			
Kenya		X	X	X			X	X
Laos		X			X	X	X	
Lesotho		X						X
Malaisie		X						X
Malawi					X		X	
Mali							X	X
Mozambique		X						X
Namibie					X			X
Nicaragua		X					X	X
Niger							X	X
Oman		X			X	X	X	X
Ouganda		X						
Pérou					X	X		

Demandeur/ bénéficiaire	Séminaires de présentation	Activités liées à l'élaboration ou à la révision de lois	Examens collégiaux et suivi	Renforcement des institutions	Activités de promotion	Protection des consommateurs	Formation de fonctionnaires locaux	Activités de coopération régionale
Rép. dém. de Corée					X			X
Sainte-Lucie						X		X
Sénégal							X	X
Sao Tomé-et-Principe								X
Soudan		X						
Swaziland		X						
Tchad	X	X			X			
Timor-Leste								X
Togo							X	X
Trinité-et-Tobago				X				X
Tunisie			X					
Turquie					X			X

A. Activités nationales

9. En 2006, la CNUCED a poursuivi ses efforts pour aider les pays en développement qui en ont fait la demande à créer une culture de la concurrence. Les différentes activités de coopération technique menées au niveau national par la CNUCED se répartissaient comme suit: séminaire de présentation (1); autres activités de promotion de la concurrence (16); élaboration de lois sur la concurrence (16); formation des responsables de cas (16); renforcement des institutions (4); protection des consommateurs (7); examens collégiaux et suivi (3). En outre, 30 pays ont bénéficié d'activités entreprises dans le cadre de la coopération régionale.

a) *Promotion de la concurrence*

10. Plusieurs activités de conseil et de formation de la CNUCED ont été offertes à la faveur de divers séminaires, ateliers, réunions consultatives et activités destinés aux parties prenantes, y compris les fonctionnaires, le milieu universitaire et les organismes de réglementation, ainsi qu'à des représentants du milieu des affaires et des consommateurs. Ces activités contribuent à mieux faire connaître le rôle de la concurrence et à favoriser la création d'une culture de la concurrence. Ainsi, un séminaire national consacré à la concurrence a été présenté conjointement par la CNUCED et le Ministère tchadien du commerce du 24 au 26 janvier, à N'Djamena (Tchad). Des consultations ont eu lieu avec les fonctionnaires compétents pour discuter des avantages découlant de l'adoption d'une loi sur la concurrence, et la CNUCED a présenté des observations concernant un projet de loi sur la concurrence, en s'inspirant de la loi type et de ses commentaires. Les 8 et 9 février, à Lima (Pérou), la CNUCED a donné un séminaire sur les conditions de concurrence dans certains secteurs (services financiers, assurance, santé et énergie), en collaboration avec les autorités péruviennes chargées de la concurrence. Cinq séminaires nationaux de formation portant sur l'application des règles de concurrence communes de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont été organisés en collaboration avec le secrétariat de l'Union dans cinq de ses États membres: du 29 mai au 2 juin, à Niamey (Niger); du 5 au 9 juin, à Dakar (Sénégal); du 3 au 7 juillet, à Ouagadougou (Burkina Faso); du 11 au 15 septembre, à Bamako (Mali); et les 20 et 21 novembre, à Cotonou (Bénin). En Jordanie, la deuxième Conférence nationale sur la concurrence, organisée conjointement avec la Direction jordanienne de la concurrence et l'Agence coréenne de coopération internationale, s'est déroulée les 11 et 12 décembre, et un atelier consacré à l'abus de position dominante et aux accords contraires aux principes de la concurrence a été présenté avec la Direction jordanienne de la concurrence les 13 et 14 décembre, à Amman. Enfin, des séminaires sur la promotion de la concurrence ont été organisés en El Salvador dans le cadre du programme COMPAL.

b) *Élaboration de lois nationales sur la concurrence*

11. Dans le cadre des efforts visant à aider les pays à élaborer ou à réviser leur législation en matière de concurrence, le Botswana a bénéficié d'une aide pour rédiger un projet de loi à l'occasion d'une réunion consultative des parties prenantes qui a eu lieu du 1^{er} au 3 mars. Une seconde réunion a été organisée les 15 et 16 juin entre les membres du groupe de référence, des fonctionnaires du Ministère du commerce et de l'industrie, le bureau du Procureur général et les parties intéressées pour discuter du projet de loi de 2006 sur la concurrence et les directives d'application correspondantes. La version finale du projet de loi a été établie ultérieurement puis présentée à l'Assemblée nationale en novembre. Au Cambodge, une réunion consultative a été

organisée à Phnom Penh du 3 au 5 juillet par la CNUCED, en collaboration avec le Ministère cambodgien du commerce, pour revoir le projet de loi sur la concurrence. Le projet révisé a été présenté au Ministère du commerce en septembre. Au Mozambique, la CNUCED a préparé deux documents – un rapport sur un cadre directif en matière de concurrence et une analyse économique et juridique des conditions de concurrence –, ainsi qu'un cadre directif qui a servi à formuler une politique de la concurrence en vue de l'élaboration d'une loi y afférente. La CNUCED a également donné des conseils à l'Afghanistan et au Soudan concernant leurs projets de loi sur la concurrence. Une réunion consacrée à la loi sur la concurrence nouvellement adoptée par l'Arabie saoudite et ses directives d'application a eu lieu à Riyad, du 25 au 29 septembre. À cette occasion, la CNUCED a présenté des observations sur ladite loi et fait des propositions en vue de l'élaboration de lois subsidiaires. Elle a continué d'aider la Malaisie à élaborer un projet de loi sur la concurrence et des principes directeurs connexes. La version finale du projet a été examinée du 15 au 18 août, lors d'une réunion qui s'est tenue à Londres en compagnie de consultants et de représentants du Gouvernement. Une assistance a été offerte au Swaziland au cours de l'été 2006 pour mettre au point la version finale de la loi sur la concurrence. Enfin, une réunion d'examen du rapport sur les conditions de concurrence ainsi qu'une réunion des parties prenantes ont eu lieu en Ouganda.

Liens entre le droit de la concurrence et d'autres politiques de développement

L'assistance que la CNUCED a fournie au Botswana, au Cambodge et au Mozambique pour concevoir un cadre directif en matière de concurrence, premier pas vers l'élaboration de lois et de politiques dans ce domaine, a aidé les trois gouvernements à prendre conscience des liens entre le droit et la politique de la concurrence et d'autres politiques gouvernementales, notamment la privatisation, les réformes réglementaires, la libéralisation du commerce ou les régimes d'investissement, et à reconnaître la nécessité de s'attaquer aux problèmes de développement et de réduction de la pauvreté.

Qui plus est, ces activités de renforcement des capacités, qui ont permis l'élaboration de lois nationales sur la concurrence, ont démontré que la création d'une culture de la concurrence devait se faire dans le respect des autres objectifs poursuivis par le gouvernement et ont mis en évidence l'importance de mettre en place des tribunaux de commerce compétents et des mécanismes d'examen judiciaire appropriés pour assurer l'application effective du droit de la concurrence.

c) Formation des responsables de cas

12. Dans le cadre des activités de formation destinées aux responsables de cas dans le domaine de la concurrence, un séminaire judiciaire a été organisé les 13 et 14 juin, à Bali (Indonésie), en coopération avec la Commission de surveillance de la concurrence et la Cour suprême d'Indonésie. Un séminaire national destiné aux juges et autres arbitres a été présenté conjointement avec le Ministère du commerce et du développement du secteur privé les 27 et 28 mars à Mangochi (Malawi). Trois ateliers nationaux ont aussi été coorganisés avec la Commission de la concurrence et des pratiques commerciales loyales du Malawi, du 19 au 22 septembre à Lilongwe et Blantyre, à l'intention des parlementaires, des organismes de réglementation des différents secteurs et des associations professionnelles. Ces ateliers avaient pour but de préciser les objectifs de la loi sur la concurrence et la façon dont la Commission a

l'intention de l'appliquer. En outre, un cours sur le droit et la politique de la concurrence a été organisé en Angola à l'intention des fonctionnaires.

d) Renforcement des institutions

13. La CNUCED fournit une assistance aux organismes chargés des questions de concurrence récemment créés dans le cadre de projets de renforcement des institutions. Dans ce domaine, la CNUCED s'est associée au Programme des États-Unis pour le développement du droit commercial pour organiser un cours de formation intensif destiné aux nouveaux fonctionnaires de l'Autorité égyptienne de la concurrence. Ce cours s'est tenu au Caire, du 12 au 14 septembre 2006. L'Arabie saoudite a quant à elle bénéficié d'une assistance pour préparer un rapport sur le cadre institutionnel de l'établissement d'un organisme chargé de la concurrence ainsi que pour organiser un atelier destiné aux commissaires nouvellement nommés en vue d'examiner ce rapport et d'établir les procédures internes. Une assistance a aussi été fournie au Kenya concernant la restructuration interne de la Commission kényane de la concurrence. À Trinité-et-Tobago, la CNUCED a entamé ses travaux sur le rapport sur le cadre institutionnel devant servir à l'établissement d'une commission des pratiques commerciales loyales. Ce rapport doit être présenté au gouvernement en avril 2007 et faire l'objet de discussions à l'occasion d'une réunion nationale des parties prenantes, en juin 2007.

e) Protection des consommateurs

14. S'agissant de la protection des consommateurs, la CNUCED a organisé, de pair avec le Ministère du commerce et de l'industrie du Bhoutan, trois ateliers nationaux qui se sont déroulés du 1^{er} au 3 février à Paro, ainsi que les 28 et 29 juin à Thimphou et Chukha (Bhoutan). Deux réunions consultatives nationales ont aussi eu lieu dans ces deux dernières villes, cette fois du 26 au 29 juin, pour examiner la loi sur la protection des consommateurs, ainsi que les pratiques commerciales déloyales. Au niveau international, la CNUCED a coopéré avec le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation internationale des consommateurs afin de préparer une étude sur les modes alternatifs de règlement des litiges qui concernent la protection des consommateurs. Le rapport a été présenté lors d'une conférence qui s'est déroulée à Djakarta, du 5 au 7 novembre 2006. Dans le cadre des activités destinées à aider les pays des Caraïbes à traiter des questions nationales et régionales ayant trait à la protection des consommateurs, un atelier régional consacré à l'examen des plaintes formulées par des consommateurs, destiné aux États membres de la CARICOM, s'est tenu à Sainte-Lucie du 27 au 29 novembre. Enfin, s'inscrivant dans le programme COMPAL, un atelier sur la protection des consommateurs a été organisé en El Salvador et un mécanisme décentralisé de protection des consommateurs a été mis au point au Pérou.

f) Examens collégiaux et suivi

15. L'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de la Tunisie a été effectué dans le cadre de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, qui s'est tenue à Genève du 31 octobre au 2 novembre 2006. Cet examen a donné lieu à plusieurs recommandations sur les façons d'améliorer l'application de la législation dans ce pays. La CNUCED et la Commission des monopoles et des prix du Kenya ont organisé conjointement deux ateliers de consultation des parties prenantes, à savoir les 5 et 6 juin à Nairobi et les 8 et 9 juin à Mombasa, pour aider la

Commission à faire connaître les résultats et à appliquer les recommandations issues de l'examen collégial mené à Antalya (Turquie), à l'occasion de la cinquième Conférence de révision des Nations Unies sur la concurrence, en novembre 2005. De plus, dans le cadre de l'examen de la loi sur les pratiques commerciales restrictives, les monopoles et le contrôle des prix, des voyages d'étude ont eu lieu dans quatre pays différents. Afin de promouvoir la coopération Sud-Sud et l'échange des meilleures pratiques, trois de ces voyages d'étude, destinés aux fonctionnaires kényans chargés des questions de concurrence, se sont déroulés auprès d'organismes compétents de Zambie, d'Indonésie et d'Afrique du Sud, et une visite a été effectuée au Bureau de la concurrence et à la Commission de la concurrence du Royaume-Uni. Tel que recommandé suite à l'examen collégial de la CNUCED, un centre de documentation a aussi été établi à la Commission des monopoles et des prix, à Nairobi. Enfin, trois études sectorielles sur les conditions de concurrence sont actuellement en cours.

B. Activités régionales et sous-régionales

16. En 2005 et 2006, un nombre croissant d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED ont été fournies à des groupements régionaux et sous-régionaux. Ainsi, la CNUCED a coopéré avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada pour organiser en Turquie, en République de Corée, en Afrique du Sud et au Brésil une série de séminaires régionaux consacrés au droit et à la politique de la concurrence en tant qu'instruments de développement et d'intégration. Au nombre de ces activités, on retrouvait: a) la Conférence internationale sur les dispositions relatives à la concurrence des accords commerciaux régionaux, coorganisée par l'Université Yeditepe et le CRDI, les 31 juillet et 1^{er} août à Istanbul (Turquie); b) le onzième Atelier international sur la politique de la concurrence, organisé par la CNUCED et la Commission coréenne de la concurrence à Busan (République de Corée) les 6 et 7 septembre; c) l'atelier régional organisé par la CNUCED et le Centre de droit commercial pour l'Afrique australe (TRALAC) au Cap (Afrique du Sud) le 4 octobre; et d) le Séminaire sur le droit et la politique de la concurrence en Amérique latine, organisé par la CNUCED et la faculté de droit de la Fondation Getulio Vargas, les 30 novembre et 1^{er} décembre à São Paulo (Brésil). Ces séminaires avaient pour objectif de faire largement connaître les conclusions du rapport aux États membres et aux groupements commerciaux régionaux.

17. Le programme COMPAL (Programme d'assistance technique sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs pour l'Amérique latine) est un programme régional financé par le Gouvernement suisse qui couvre la Bolivie, le Costa Rica, El Salvador, le Nicaragua et le Pérou. En 2006, ce programme a permis de réaliser des études sectorielles approfondies sur les conditions de concurrence prévalant sur les marchés clefs, en Bolivie, en El Salvador, au Nicaragua et au Pérou, d'adopter une loi sur la concurrence, au Nicaragua, de préparer des réformes juridiques et des directives dans les domaines de la concurrence et de la protection des consommateurs, au Costa Rica, et de mettre sur pied des programmes universitaires conjointement avec des universités locales, au Nicaragua et au Costa Rica. L'initiative COMPAL comprend aussi un programme de stages auprès de la Commission suisse de la concurrence pour les fonctionnaires des pays participants qui sont responsables des questions de concurrence. En outre, des voyages d'étude au Mexique, au Pérou et au Chili ont été organisés pour des représentants du Nicaragua. Une réunion de suivi du programme COMPAL a été organisée à l'intention des pays bénéficiaires d'Amérique centrale,

en coopération avec le Ministère de l'industrie et du commerce, les 30 et 31 janvier à Managua (Nicaragua).

18. L'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), sous-groupe de la CARICOM incluant les petits pays insulaires, a bénéficié d'une assistance pour élaborer les règles de concurrence de la Communauté des Caraïbes. La CARICOM a aussi reçu de l'aide pour revoir et parachever ces règles dans le cadre d'une réunion régionale de l'OECO qui s'est tenue à Sainte-Lucie, le 30 novembre.

19. Les huit membres de l'UEMOA ont reçu une assistance concernant l'adoption de règles de concurrence communes (voir la section intitulée «Promotion de la concurrence»). L'aide fournie par la CNUCED a permis de créer des liens entre la Commission de l'UEMOA et ses États membres, dans les domaines suivants: application effective des règles de concurrence communautaires; identification des questions intéressant les autorités nationales chargées de la concurrence et les organismes de réglementation des différents secteurs; nécessité de réaliser un examen collégial approfondi de la politique de la concurrence pour l'UEMOA et ses États membres. C'est dans ce contexte que quatre séminaires régionaux sur les règles de concurrence communautaires de l'UEMOA ont eu lieu à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 28 au 30 juin, à Lomé (Togo) du 7 au 9 août, à Bissau (Guinée-Bissau) du 2 au 5 octobre et à Cotonou (Bénin) du 22 au 24 novembre. Ces séminaires, coorganisés avec le secrétariat de l'UEMOA, avaient pour objet d'aider les États membres de l'Union à renforcer leurs capacités pour ce qui est de l'application des règles de concurrence communautaires.

20. La CNUCED a continué d'offrir une assistance à l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) concernant l'élaboration de règles communes sur la politique de la concurrence et les pratiques commerciales déloyales. La CNUCED et le secrétariat de la SACU ont organisé conjointement une série d'ateliers nationaux de consultation et de collecte d'informations en vue de l'élaboration d'un accord de coopération sur l'application de la politique de la concurrence et d'une annexe sur les pratiques commerciales déloyales (art. 40 et 41 de l'Accord de la SACU). Ces ateliers ont eu lieu à Windhoek (Namibie) les 11 et 12 décembre, à Maseru (Lesotho) les 14 et 15 décembre, et à Gaborone (Botswana) les 18 et 19 décembre 2006. Un projet d'accord doit être présenté au secrétariat de la SACU en avril 2007.

21. La deuxième Conférence lusophone sur la concurrence, réunissant des représentants de huit pays de langue portugaise, a été organisée par la CNUCED en coopération avec les autorités portugaises chargées de la concurrence les 29 et 30 mai, à Lisbonne (Portugal). Cette conférence visait à faciliter l'accès, en portugais, aux connaissances spécialisées en matière de concurrence disponibles au Brésil, dans l'Union européenne, au Portugal et au sein de la CNUCED.

C. Participation à des séminaires et des conférences

22. En 2006, des membres du secrétariat de la CNUCED ont pris part à plusieurs séminaires, ateliers et conférences dans les domaines du droit et de la politique de la concurrence, ainsi que de la protection des consommateurs. C'est ainsi, notamment, que le secrétariat de la CNUCED a participé activement aux manifestations suivantes: 1) plusieurs réunions de l'OCDE consacrées à la concurrence, qui ont eu lieu à Paris les 8 et 9 février, du 6 au 8 juin et du 16 au 19 octobre; 2) la Conférence internationale sur la concurrence et la réglementation, qui s'est tenue à Beijing les 25 et 26 février; 3) la première réunion du comité chargé d'assurer le suivi du programme de

renforcement des capacités de l'UEMOA dans le domaine de la concurrence, qui a eu lieu à Dakar du 8 au 10 mars; 4) le séminaire sur la libéralisation du commerce dans l'intérêt de tous, organisé à Tegucigalpa (Honduras) les 13 et 14 mars; 5) le séminaire intrarégional sur les règles de concurrence dans les États parties à l'Accord d'Agadir, organisé à Amman (Jordanie) du 3 au 6 avril; 6) la Conférence sur l'avenir du droit de la consommation, qui s'est déroulée à Londres le 25 avril; 7) le Colloque annuel sur la législation antitrust de l'Université Loyola, organisé à Chicago le 28 avril; 8) la quinzième Conférence annuelle du Réseau international de la concurrence, qui a eu lieu au Cap du 2 au 5 mai; 9) la Table ronde sur le droit et la politique de la concurrence, qui s'est tenue à New Delhi les 16 et 17 mai; 10) l'atelier sur la politique de la concurrence à l'intention des pays ibéro-américains, organisé à Lisbonne du 30 mai au 1^{er} juin; 11) la deuxième Conférence de l'ANASE sur la politique et le droit de la concurrence, qui s'est déroulée à Bali (Indonésie) les 15 et 16 juin; 12) la réunion sur le Projet de promotion et de renforcement des capacités dans le domaine de la politique et du droit de la concurrence en Asie (7Up2), qui a eu lieu à Bangkok les 27 et 28 juin; 13) le séminaire de formation sur le droit et la politique de la concurrence, organisé à Bangkok du 29 juin au 1^{er} juillet; 14) l'atelier national sur la protection des consommateurs, organisé à Phnom Penh du 1^{er} au 3 juillet; 15) le quatrième Forum latino-américain de la concurrence, qui s'est déroulé à San Salvador les 11 et 12 juillet; 16) le cours de formation de l'APEC sur la politique de la concurrence, dispensé à Bangkok du 8 au 10 août; 17) la Conférence sur les pays en développement et les défis du régionalisme, qui s'est déroulée à Londres du 28 au 30 septembre; 18) le quatrième Forum international de Séoul sur la concurrence, qui a eu lieu dans cette ville le 5 septembre; 19) le cours de formation de l'APEC sur la politique de la concurrence, donné à Bangkok du 8 au 10 septembre; 20) le cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux, organisé à Belgrade les 2 et 3 octobre; 21) la Conférence et l'atelier annuel du TRALAC, qui ont eu lieu au Cap les 5 et 6 octobre; 22) le séminaire de la SACU sur les pratiques commerciales déloyales, qui s'est tenu à Gaborone (Botswana) le 15 novembre; 23) la Conférence sur la concurrence et la compétitivité, qui s'est déroulée à Brno (République tchèque) les 28 et 29 novembre; 24) la Conférence sur le droit et la politique de la concurrence, organisée au Caire les 3 et 4 décembre; et 25) le cours de formation du partenariat euroméditerranéen (EUROMED) sur la politique de la concurrence, qui s'est déroulé à Madrid du 18 au 20 décembre.

II. ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE DES ÉTATS MEMBRES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

A. Assistance technique fournie, prévue ou reçue

23. On trouvera ci-après un résumé des communications adressées par les États membres au Secrétaire général en réponse à sa note UNCTAD/DITC/CLP/MISC/2006/4 du 1^{er} décembre 2006, dans laquelle celui-ci demandait des renseignements sur les activités de coopération technique menées dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence.

Algérie

24. Le programme MEDA, mis en œuvre avec l'aide financière de l'Union européenne, est le principal programme de formation du Ministère du commerce. Trois études (sur la concurrence, le commerce informel et la contrefaçon) sont actuellement réalisées dans le cadre

de ce programme, et un centre de formation des responsables de cas chargés des questions de commerce et de concurrence est en cours de création.

Autriche

25. L'Autriche coopère avec les États membres de l'Union européenne et les pays en voie d'adhésion dans le cadre du Réseau européen de la concurrence.

Bénin

26. Grâce au soutien technique de la CNUCED, des experts béninois ont pu assister aux séminaires que l'UEMOA a organisés en 2006 en Côte d'Ivoire, au Togo et en Guinée-Bissau. Des représentants du Bénin ont aussi participé au Séminaire national et au Séminaire régional de formation sur la législation communautaire en matière de concurrence, qui ont eu lieu en 2006 à Cotonou. En 2007, le Bénin a accueilli une délégation de la CNUCED et de la Commission de l'UEMOA dans le cadre des préparatifs de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de l'UEMOA, y compris du Bénin et du Sénégal.

Botswana

27. Le Gouvernement du Botswana a continué de recevoir une assistance technique de la part de la CNUCED pour le projet visant à élaborer une loi et une politique de la concurrence, ce qui lui a permis de finaliser le projet de loi sur la politique de la concurrence, qui a été approuvé par le Parlement en 2005. Le Gouvernement s'est maintenant engagé dans la deuxième phase du projet, à savoir l'élaboration d'une loi sur la concurrence. Grâce aux services consultatifs et à l'assistance technique fournis par la CNUCED, un avant-projet de loi sur la concurrence a pu être rédigé et sa version officielle est actuellement en cours d'élaboration.

Brésil

28. Le Système brésilien de politique de la concurrence a conclu quatre accords bilatéraux de coopération avec les organismes chargés de la concurrence des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Argentine et du Portugal. D'autres encore sont en cours de négociation. Les fonctionnaires du Système dialoguent régulièrement avec leurs homologues américains et argentins. Des contacts ont été établis avec la Direction générale de la concurrence de l'Union européenne en vue d'échanger des informations non confidentielles concernant les enquêtes menées simultanément par deux juridictions. Les organismes brésiliens ont aussi contribué en tant que donateurs en fournissant une assistance à la Jamaïque et à El Salvador.

29. Le Système brésilien participe aux activités entreprises dans le domaine de la concurrence par de nombreuses organisations internationales comme l'OCDE, le Réseau international de la concurrence, la CNUCED, le Forum latino-américain de la concurrence, le Forum ibéro-américain de la concurrence et le Forum des pays de langue portugaise. L'OCDE et le Système brésilien ont lancé un projet dans le cadre duquel l'OCDE aiderait à modifier le projet de loi sur la concurrence et participerait à des séminaires au Brésil. En outre, le Secrétariat de la surveillance économique et le Conseil administratif de défense économique peuvent accéder à la base de données OLIS de l'OCDE pour effectuer des recherches techniques. Qui plus est, le

Brésil est un membre actif du Réseau international de la concurrence et il participe aux réunions et aux projets d'assistance technique de la CNUCED (en tant que bénéficiaire mais aussi en tant que donateur). Il a par ailleurs organisé des conférences sur son territoire en coopération avec la CNUCED. Le Système brésilien échange aussi des informations de manière informelle avec le Chili, le Département de la justice et la Commission fédérale du commerce des États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Portugal, l'Espagne et l'Union européenne.

Burkina Faso

30. Une assistance technique est offerte au Burkina Faso sous forme de séminaires de formation destinés aux experts chargés de rédiger et d'appliquer la législation sur la concurrence, aux agents économiques et aux associations de consommateurs. Ainsi, en 2006, des représentants du Burkina Faso ont assisté aux réunions suivantes: a) les quatre séminaires régionaux organisés par l'UEMOA et la CNUCED dans le cadre du programme de renforcement des capacités et d'assistance technique dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence, qui ont eu lieu à Abidjan, Lomé, Bissau et Cotonou; b) le séminaire national qui s'est déroulé en juillet dans le cadre du même programme; c) la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, organisée par la CNUCED à Genève.

Côte d'Ivoire

31. La Côte d'Ivoire a bénéficié d'une assistance technique qui a pris la forme a) d'un examen collégial de la politique de la concurrence par l'UEMOA, et b) d'un programme de renforcement des capacités dans le domaine de la concurrence mis en œuvre par l'UEMOA (avec le soutien technique de la CNUCED).

Croatie

32. Deux projets CARDS ont préparé le terrain pour le projet de jumelage CARDS 2002 sur l'appui au système croate des aides d'État. Ce projet de jumelage, entrepris par l'Allemagne et la Slovénie, a débuté en 2005. Les projets CARDS 2003, sur le renforcement de l'Agence croate de la concurrence et l'application du droit et de la politique de la concurrence, ont été lancés en 2005. Ils se composent de deux volets: le premier porte sur l'application et le respect du droit de la concurrence dans les secteurs public et privé et le second, sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives de l'Agence.

33. Dès que ces projets prendront fin, au printemps 2007, l'Agence croate de la concurrence mettra en œuvre le programme Phare, qui traitera des questions relatives à la concurrence et aux aides d'État dans le cadre d'un sous-projet de jumelage avec les autorités allemandes, ainsi qu'un projet de fourniture de matériel informatique destiné à élargir la base de données électronique de l'Agence. Un autre projet, l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), est aussi en cours d'élaboration. Il sera axé sur la formation pratique du personnel de l'Agence et des autres parties jouant un rôle dans la concurrence et les aides d'État. Les représentants de l'Agence participent également aux séminaires organisés par l'OCDE, la CNUCED, l'OMC, la CE, etc.

Gambie

34. La Gambie a demandé une assistance au Secrétariat du Commonwealth pour élaborer une loi sur la concurrence. Le projet de document a été examiné par les parties prenantes à l'occasion d'un atelier national. Le document de travail est maintenant devenu un projet de loi qui devrait être adopté par l'Assemblée nationale.

Géorgie

35. L'Agence de la libéralisation du commerce et de la concurrence a communiqué des renseignements détaillés sur l'assistance reçue par la Géorgie avant la création de cet organisme, en août 2005. Depuis cette date, l'Agence reçoit des fonds des États-Unis pour permettre aux fonctionnaires de l'Agence d'assister à des cours donnés par le Public Institute of Private Law sur le sol américain. Les fonctionnaires ont aussi participé régulièrement aux séminaires de l'OCDE; ainsi, en 2006, ils ont assisté à quatre réunions qui ont eu lieu à Budapest et à Vienne.

Italie

36. En 2006, l'Autorité italienne de la concurrence a mis en œuvre les projets suivants:

Roumanie: un programme Phare sur le renforcement des administrations et la mise en œuvre de l'acquis communautaire dans les domaines de la concurrence et des aides d'État, en fonction du statut de l'État membre au moment de son adhésion à l'Union. Dans le cadre de ce projet, l'Italie et le Royaume-Uni fournissent une assistance technique au Conseil roumain de la concurrence pour ce qui est des questions relatives à la concurrence et aux aides d'État, respectivement.

Bulgarie: un projet de jumelage Phare ayant pour but d'aider la Commission de défense de la concurrence à appliquer directement les règles de l'acquis communautaire en matière de concurrence et à travailler en collaboration avec la Commission européenne.

Balkans: durant la période 2005-2006, l'Autorité italienne de la concurrence a aussi mis en œuvre un projet sur la politique de la concurrence dans les Balkans, qui a été financé par le Gouvernement italien. Ce projet visait à réunir les organismes de concurrence de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Roumanie ainsi que de la Serbie-et-Monténégro pour discuter de questions d'intérêt commun concernant l'application de la législation antitrust et de la politique de la concurrence. Dans cette perspective, une réunion de haut niveau a eu lieu à Rome, et un séminaire consacré à l'étude de cas s'est tenu à Bucarest.

Fédération de Russie: l'Autorité italienne de la concurrence participe au projet de jumelage TACIS sur l'établissement d'une concurrence équitable dans le secteur financier de la Fédération de Russie grâce à une participation réduite des autorités publiques fédérales et régionales au capital des institutions financières.

Jamaïque

37. En 2006, des représentants de la Commission de la concurrence ont participé à plusieurs conférences, ateliers et voyages d'étude qui se sont déroulés à Washington, DC (conférence et voyage d'étude), New York, Bridgetown (Barbade – deux réunions), Port of Spain (Trinité-et-Tobago), Castries (Sainte-Lucie), Bogota, Paris, Johannesburg et La Haye. Deux réunions, financées par la Banque interaméricaine de développement et le Fonds multilatéral d'investissement, ont été organisées à Kingston: la Conférence Shirley Playfair et l'atelier destiné aux membres de l'appareil judiciaire.

Japon

38. La Commission japonaise des pratiques commerciales loyales offre un très grand nombre de programmes d'assistance technique, tels que des cours de formation, des séminaires de courte durée, l'envoi de spécialistes de la politique de la concurrence à des conférences internationales, etc. Ces programmes sont destinés aux fonctionnaires chargés des questions de concurrence des pays en développement et des pays en transition, en particulier ceux d'Asie orientale.

39. La Commission a mené les activités d'assistance technique suivantes en 2006: a) cours de formation en groupe axés sur les besoins nationaux et offerts à la Chine et à l'Indonésie; b) ateliers locaux à l'intention de la Chine et du Viet Nam; c) séminaires de sensibilisation à l'intention du Viet Nam; d) détachement d'un conseiller à long terme en Indonésie; e) cours de formation de l'APEC en Thaïlande; f) envoi de fonctionnaires aux séminaires organisés par d'autres pays ou par des organisations internationales comme l'APEC, l'OCDE et la CNUCED, et organisation de séminaires. L'assistance dont il est question aux points a), c) et d) a été offerte grâce à l'aide financière de la JICA.

République de Corée

40. En 2006, la Commission coréenne de la concurrence a mis en œuvre trois programmes d'assistance technique par l'intermédiaire de l'Atelier international sur les politiques de la concurrence, de l'Agence coréenne de coopération internationale et du Centre régional pour la concurrence OCDE-Corée.

41. L'Atelier international sur les politiques de la concurrence de 2006, qui a permis aux fonctionnaires de 24 pays d'échanger des informations et de coopérer entre eux pour régler différentes questions, a été organisé avec la CNUCED. Les programmes de l'Agence coréenne de coopération internationale sont quant à eux destinés aux fonctionnaires compétents des pays en développement afin de leur faire profiter de l'expérience coréenne en la matière. Les activités menées en 2006, qui ont réuni des participants de 15 pays asiatiques et en transition, étaient axées sur deux questions importantes: a) le droit de la concurrence et la croissance des économies de marché; et b) un programme de formation des cadres supérieurs sur la politique antimonopole. Le Centre régional pour la concurrence organise pour sa part des programmes de formation sur les ententes, les fusions et acquisitions, l'abus de position dominante et les techniques d'enquête à l'intention des fonctionnaires compétents des pays d'Asie qui ne sont pas membres de l'OCDE. En 2006, il a organisé six activités de formation à l'intention de fonctionnaires de 26 pays. La Commission coréenne de la concurrence a aussi participé à la

Conférence nationale sur la concurrence, qui s'est déroulée à Amman. Ces trois programmes d'assistance technique demeureront en vigueur en 2007.

Lettonie

42. En 2006, le Conseil de la concurrence a participé à divers projets internationaux d'assistance technique et ce, non seulement en tant que bénéficiaire, mais aussi en tant que partenaire contributeur. Un représentant du Conseil a été affecté à titre d'expert au projet de jumelage Phare de l'Union européenne sur le renforcement du droit et de la politique de la concurrence en Ukraine, et trois autres personnes ont été engagées pour participer aux séminaires de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et de la Commission fédérale du commerce des États-Unis qui ont été organisés à Bakou (Azerbaïdjan).

43. Le projet de jumelage léger sur l'application des mesures de promotion de la concurrence en vue du renforcement des capacités administratives du Conseil de la concurrence, entrepris dans le cadre de la facilité transitoire de l'Union européenne, a été mis en œuvre en 2006, en coopération avec le Ministère fédéral de l'économie et de la technologie et l'Office fédéral allemand des ententes.

Lesotho

44. Le Lesotho a reçu une assistance de la CNUCED, de l'OMC, de l'OCDE et de la Commission sud-africaine de la concurrence sous forme d'ateliers et de séminaires de formation qui ont été donnés en divers endroits d'Afrique australe. En 2002, l'OMC a ainsi organisé un atelier de sensibilisation au droit et à la politique de la concurrence, immédiatement après la mise en œuvre du mécanisme d'élaboration d'une politique nationale de la concurrence, dans le cadre duquel la CNUCED s'était engagée à aider le Lesotho à concevoir une politique nationale et une loi en matière de concurrence, à établir une autorité compétente et à former le personnel de celle-ci.

45. Par le biais de ce mécanisme, la CNUCED a financé deux études qui ont servi à préparer un cadre directif en matière de concurrence, également financé par la CNUCED. Ces trois documents ont été diffusés dans l'ensemble du pays dans le cadre d'ateliers organisés conjointement avec la CNUCED. Celle-ci s'est d'ailleurs inspirée de ces études pour rédiger un document sur la politique de la concurrence destiné au Lesotho.

Maurice

46. Maurice a bénéficié d'une assistance technique de la CNUCED concernant la loi de 2003 sur la concurrence. Le Gouvernement mauricien entend rédiger un nouveau projet de loi qui devrait être présenté à l'Assemblée nationale. Le Secrétariat du Commonwealth lui a fourni une assistance à cet égard. En 2006, une délégation de Maurice a assisté à la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

Pologne

47. Le Bureau de la concurrence et de la protection des consommateurs a reçu diverses formes d'assistance dans les domaines de la concurrence et de la protection des consommateurs. Il a

communiqué des informations détaillées sur les objectifs poursuivis et les activités entreprises en 2006 dans le cadre d'importants projets sur la concurrence, à savoir: a) un projet de jumelage sur la défense de la concurrence (PL 2004/IB/FI/02); b) le projet n° 2004/016-829.02.04 de la facilité transitoire 2004 sur la défense de la concurrence, et c) le projet n° 2004/016-829.01.10 de la facilité transitoire 2004.

Fédération de Russie

48. Au niveau bilatéral, le Service fédéral de lutte contre les monopoles a reçu une assistance technique de la part des autorités chargées de la concurrence des États membres de l'Union européenne, de la République de Corée, des États-Unis et d'autres pays encore. Au niveau multilatéral, il a reçu une assistance de la part de la Commission européenne, de l'OCDE, de la CNUCED, de l'APEC et d'USAID. L'OCDE reste l'un des principaux conseillers et fournisseurs d'assistance technique de la Fédération de Russie. Son aide prend la forme de conseils juridiques sur la législation antimonopole de base, de séminaires à l'intention du personnel des autorités antimonopole et des magistrats, de consultations sur les méthodes de la politique de la concurrence et de réunions de haut niveau sur la déréglementation des monopoles naturels. USAID, en coopération avec le Département de la justice et la Commission fédérale pour le commerce des États-Unis, a organisé plusieurs séminaires thématiques sur la politique de la concurrence. Un projet TACIS sur l'harmonisation des règles de concurrence, lancé en septembre 2005, vise à faciliter les activités commerciales et les investissements par l'harmonisation progressive des règles de concurrence russes et européennes. Dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne, un projet de jumelage entre l'Italie et la Fédération de Russie sur la concurrence équitable dans le secteur financier a débuté en novembre 2006. La CNUCED a également contribué à mettre au point divers processus législatifs et institutionnels en vue de l'adoption et de l'application d'une loi russe sur la concurrence. En outre, la CNUCED encourage activement la coopération régionale entre les différentes autorités chargées de la concurrence des États de la CEI. Le Service fédéral de lutte contre les monopoles ne se contente pas de recevoir une assistance technique et met sa propre expérience à la disposition des institutions internationales et de ses partenaires étrangers.

Serbie

49. La Commission de défense de la concurrence a communiqué des renseignements sur l'assistance reçue sous forme de cours de formation, de séminaires, d'ateliers et de conférences auxquels ses fonctionnaires ont assisté. En 2006, cette assistance est venue de l'Organisation internationale de droit du développement, de l'OCDE, du programme CARDS, du Fordham Competition Law Institute, du Réseau international de la concurrence, du Centre consultatif pour la politique économique, de la société British Telecom, du Global Competition Law Centre du Collège d'Europe et de la CNUCED. L'Agence européenne pour la reconstruction a également financé l'achat d'équipement pour la Commission de défense de la concurrence dans le cadre d'un programme CARDS.

Singapour

50. Des représentants de Singapour ont assisté à des séminaires organisés par l'OCDE, l'APEC, la CNUCED et le Réseau international de la concurrence. En outre, des fonctionnaires du Département de la justice et de la Commission fédérale pour le commerce des États-Unis,

ainsi que du Bureau de la concurrence et de la Commission de la concurrence du Royaume-Uni, ont dispensé des cours de formation à Singapour. Des fonctionnaires de la Commission de la concurrence de Singapour ont été détachés auprès de divers organismes chargés de la concurrence, comme le Bureau de la concurrence du Royaume-Uni, la Commission néo-zélandaise du commerce, la Commission australienne de la concurrence et de la consommation et l'autorité irlandaise de la concurrence.

République slovaque

51. Le Bureau de lutte contre les monopoles a fourni des informations sur l'assistance reçue au cours des dix dernières années. Ainsi, en 2006, des fonctionnaires ont participé à un cours sur la façon d'exercer des activités à Bruxelles, qui a été donné à La Haye et était financé par le programme de formation MATRA pour la coopération européenne; des juges ont reçu une formation à Bonn dans le cadre du projet de jumelage léger financé par la CE; et une visite d'étude a été effectuée à la Direction générale de la concurrence, à Bruxelles.

Espagne

52. En 2005 et 2006, les Services espagnols de défense de la concurrence ont reçu la visite de fonctionnaires des organismes chargés des questions de concurrence de la Turquie, du Chili et du Costa Rica.

53. En 2002, les pays d'Amérique latine ont décidé de créer le Forum latino-américain de la concurrence et l'Institut latino-américain de défense de la concurrence. Ce dernier, dont le siège est à Madrid et qui est financé par le Tribunal espagnol de défense de la concurrence et est chargé de la formation technique des fonctionnaires des autorités compétentes des pays d'Amérique latine. Depuis cette date, le Tribunal finance annuellement la participation de deux fonctionnaires de chaque pays latino-américain au cours de formation qui a lieu pendant deux semaines au siège du Tribunal, à Madrid.

54. L'organisme espagnol chargé des questions de concurrence fournit aussi une assistance technique spéciale pour répondre à des besoins particuliers; ainsi, un séminaire réunissant des fonctionnaires algériens chargés des questions de concurrence a eu lieu à Madrid en 2006, dans le cadre du programme régional de l'Union européenne pour le marché euro-méditerranéen.

Trinité-et-Tobago

55. En octobre 2006, le Ministère du commerce et de l'industrie a présenté une demande d'assistance technique à la CNUCED pour créer la Commission des pratiques commerciales équitables. Des discussions pertinentes ont eu lieu à ce sujet, et il a été convenu que la CNUCED préparerait un rapport sur le cadre institutionnel et les dispositions de fond de la loi sur la concurrence. La CNUCED organiserait ensuite à l'intention de la Commission des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en fonction des besoins du pays. Des programmes de formation seraient conçus et des ateliers de sensibilisation seraient organisés pour faire connaître au grand public et aux parties prenantes les dispositions de la loi sur les pratiques commerciales équitables.

56. L'expérience et les connaissances des commissions exerçant actuellement au sein de la CARICOM, à savoir celles de la Barbade et de la Jamaïque peuvent être mises à profit pour créer une commission des pratiques commerciales équitables. Des fonctionnaires du Ministère ont d'ailleurs entrepris des visites d'étude dans ces deux organismes, et un rapport pertinent sera annexé au rapport de la CNUCED sur le cadre institutionnel.

Turquie

57. L'Autorité turque de la concurrence a signé des mémorandums d'accord en matière de coopération dans le domaine de la concurrence avec la Commission coréenne de la concurrence et le Conseil roumain de la concurrence. Conformément à ces accords, des fonctionnaires turcs et coréens se sont réunis en République de Corée, en septembre 2006. Une autre réunion, celle-ci entre l'Autorité turque de la concurrence et le Conseil roumain de la concurrence, s'est déroulée en novembre, à Ankara.

58. L'Autorité turque de la concurrence a participé à la Journée nationale de la concurrence célébrée en Jordanie en octobre 2006, et un représentant jordanien lui a rendu visite. Une délégation jordanienne devrait aussi visiter l'organisme turc en 2007. Un séminaire sur le droit et la politique de la concurrence, destiné à des fonctionnaires ukrainiens, a eu lieu en octobre 2006, à Ankara, et des représentants de l'Autorité mongolienne de réglementation de la concurrence ont visité l'autorité turque en janvier 2007. Une nouvelle assistance pourrait être accordée à l'Autorité mongolienne cette année, alors qu'une coopération avec la Jordanie et la Tunisie est envisagée. L'Autorité turque de la concurrence a en outre accueilli favorablement une proposition de coopération provenant du Ministère tunisien du commerce.

59. Les experts de l'Autorité turque ont bénéficié, dans le cadre des programmes d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX), d'une assistance technique de courte durée dans plusieurs domaines, y compris en ce qui concerne les programmes de clémence et l'exemption de catégories d'accords de distribution et de service de vente et d'après-vente de véhicules automobiles. Un autre programme TAIEX sur les procédures régissant les fusions et les acquisitions a été entrepris en janvier 2007. Toujours à la faveur d'un programme TAIEX, les fonctionnaires de l'Autorité turque ont effectué un voyage d'étude à Madrid sur la concurrence dans le secteur du tourisme. En 2005-2006, l'Autorité turque de la concurrence a aussi participé à des séminaires sur les règles de concurrence, qui ont été financés par le programme MEDA.

Viet Nam

60. Le Département vietnamien chargé des questions de concurrence a récemment reçu une assistance dans le cadre des projets suivants: a) le projet «Appui à l'intégration du Viet Nam dans les échanges économiques internationaux», mis en œuvre par la section française de l'Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières (ADETEF); b) le Projet 7Up2, financé par l'organisation indienne Consumer Unity and Trust Society (CUTS) ainsi que par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et la Commission de la concurrence (COMCO) du Gouvernement suisse; c) les activités de renforcement des capacités en vue de l'application du droit et de la politique de la concurrence, financées par l'Association japonaise de coopération internationale (JICA); d) les activités de renforcement des institutions dans les domaines de la concurrence et de la protection des consommateurs

au Viet Nam et dans d'autres pays du Mékong, financées par le SECO et la COMCO; et f) le projet d'aide à la mise en œuvre des politiques, financé par le Canada.

Zambie

61. Des fonctionnaires d'organismes chargés des questions de concurrence de pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ont demandé à la CNUCED de financer leur réunion annuelle, organisée dans le but d'accroître la coopération entre ces différents organismes. Ils ont aussi prié la CNUCED de financer un programme d'échanges entre ceux-ci. La CNUCED examine actuellement cette initiative.

Commission européenne

62. Divers programmes de jumelage ont été mis en œuvre entre les organismes de concurrence des États membres de l'Union européenne et ceux des pays ci-après, qui ne sont pas membres de l'Union européenne: Albanie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Maroc, Tunisie et Ukraine. Ces projets de jumelage sont financés par la Commission européenne, bien que l'organisme européen avec lequel ces pays sont jumelés ne soit pas la Direction générale de la concurrence de l'Union européenne, mais bien un organisme de concurrence d'un État membre qui diffère pour chaque projet.

63. Des projets d'assistance technique financés par la Commission européenne, mis en œuvre par des consultants externes choisis à la suite d'appels d'offres, ont été entrepris avec les organismes de concurrence russe et arménien. En 2005, l'Union européenne a financé une étude destinée à promouvoir l'adoption d'un droit et d'une politique de la concurrence en Chine. La Direction générale de la concurrence de l'Union européenne a, de plus, organisé des séminaires et ateliers sur le projet de loi chinois sur la concurrence ainsi que sur l'élaboration d'une politique en la matière en Chine, et pris part à chacun d'entre eux.

64. Divers séminaires de courte durée sur la législation antitrust et les aides d'État, organisés par la Commission européenne à l'intention des pays en voie d'adhésion à l'Union européenne, des pays des Balkans occidentaux, des pays parties à la Politique européenne de voisinage et de la Fédération de Russie, devraient avoir lieu en 2007.

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

65. S'agissant de l'application des lois sur la concurrence, plusieurs activités ont été entreprises dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités d'une durée de deux ans. Pour ce qui est de l'acquisition de nouvelles compétences, la plupart des activités ont pris la forme de séminaires nationaux de formation et de séminaires régionaux d'information et de sensibilisation, organisés par la Commission de l'UEMOA avec le soutien technique de la CNUCED.

66. Cinq séminaires nationaux se sont déroulés au Niger (Niamey), au Sénégal (Dakar), au Burkina Faso (Ouagadougou), au Mali (Bamako) et au Bénin (Cotonou). Les séminaires régionaux d'information et de sensibilisation se sont quant à eux tenus en alternance avec les séminaires de formation en Côte d'Ivoire (Abidjan), au Togo (Lomé), en Guinée-Bissau (Bissau) et au Bénin (Cotonou).

B. Demandes d'assistance

67. On trouvera ci-après des extraits des réponses reçues concernant des demandes d'assistance technique et précisant les aspects particuliers du droit et de la politique de la concurrence auxquels les États concernés estiment que la priorité doit être donnée.

Algérie

68. Les besoins de l'Algérie en matière de concurrence sont les suivants: a) introduction d'un mécanisme de surveillance des marchés; b) activités de formation et de perfectionnement à l'intention des fonctionnaires chargés des questions de concurrence; c) réalisation d'évaluations et études d'experts sur les modalités d'application des règles de concurrence; et d) participation à des journées d'études et à des séminaires sur le droit et la politique de la concurrence. Le Ministère du commerce souhaiterait signer un accord global de coopération avec la CNUCED ou recevoir une assistance technique en fonction des besoins formulés ci-dessus.

Bénin

69. Le Bénin a adressé une demande d'assistance à l'UEMOA. À l'occasion du séminaire régional de l'UEMOA qui a eu lieu à Cotonou, les représentants des États membres ont demandé à la Commission de l'UEMOA d'envisager d'élargir ses activités de sensibilisation de façon à inclure les responsables des politiques. Ils ont également souligné que les certains futurs séminaires devraient porter sur des sujets mettant en évidence l'importance et le rôle du secteur privé dans l'application de la législation communautaire en matière de concurrence.

70. Une demande a aussi été adressée à la CNUCED. Une législation nationale sera adoptée une fois l'examen collégial de la CNUCED terminé, ce qui entraînera la réalisation de nouvelles tâches pour lesquelles le Bénin nécessitera une assistance technique, en fonction des recommandations issues de cet examen.

Botswana

71. Un groupe de professionnels doit être constitué pour traiter avec compétence des questions de concurrence au Botswana. La CNUCED est ainsi priée de fournir une assistance technique, notamment en concevant et en mettant en œuvre un programme de formation spécialisée dans les domaines de la concurrence et de la protection des consommateurs. Ce programme devrait être appliqué de façon continue afin d'assurer la transmission de connaissances et d'informations en matière de concurrence.

72. Les services d'un expert doivent être retenus pour revoir la loi de 1998 sur la protection des consommateurs. Il avait été envisagé que la loi sur la concurrence reprenne les dispositions de la loi sur la protection des consommateurs relatives aux pratiques commerciales déloyales, mais la solution retenue consiste plutôt à établir deux textes législatifs distincts, ce qui fait que le projet de loi sur la concurrence porte uniquement sur les questions de concurrence. Compte tenu de ce qui précède, il pourrait être nécessaire de remanier en profondeur la loi sur la protection des consommateurs en fonction des dispositions dudit projet de loi. Des experts spécialisés dans les domaines de la concurrence et de la protection des consommateurs devront être engagés pour

harmoniser les dispositions de ces lois. La CNUCED est priée de fournir une assistance technique à cet effet.

Burkina Faso

73. De manière générale, le Burkina Faso demande une assistance technique supplémentaire pour renforcer ses lois et politiques en matière de concurrence.

Cameroun

74. La CNUCED a accepté la demande d'assistance du Ministère du commerce en vue de créer une commission nationale de la concurrence et de renforcer les capacités de ses membres et de son personnel. Les observations du Ministère formulées en réponse aux commentaires de la CNUCED sur les textes législatifs et réglementaires du Cameroun en matière de concurrence devraient permettre à cette dernière de bien organiser la mission d'information à Yaoundé, en attendant la tenue d'une étude sur le cadre institutionnel et réglementaire des autorités camerounaises chargées de la concurrence. Le programme de la CNUCED devrait se poursuivre avec le recrutement d'experts et l'élaboration d'un projet d'assistance technique d'une durée de deux ou trois ans.

Côte d'Ivoire

75. La Côte d'Ivoire demande une assistance technique pour les activités suivantes: a) un cours de perfectionnement de plusieurs semaines pour trois personnes; b) un séminaire sur les relations entre la Commission de la concurrence et les autorités de réglementation des différents secteurs; et c) un stage intensif pour plusieurs personnes, à la Commission européenne, sur les ententes et l'abus de position dominante.

Jamaïque

76. La Jamaïque demande une assistance technique dans les domaines suivants: examens collégiaux, formation judiciaire, études sectorielles, perfectionnement du personnel, promotion de la concurrence et actualisation de la bibliothèque (assistance devant être financée par la CNUCED en 2007-2008). Dans les trois derniers cas, tout comme pour le développement des technologies de l'information et la Conférence Shirley Playfair, une assistance est aussi demandée en 2007 à la Banque interaméricaine de développement, au Fonds multilatéral d'investissement et à la Commission fédérale du commerce des États-Unis. En 2007, la Jamaïque aura aussi besoin de l'assistance du Centre de recherches pour le développement international afin d'entreprendre un projet de recherche sur le secteur pharmaceutique jamaïquain. Elle présentera en outre une demande d'assistance au secrétariat du Commonwealth, au Réseau international de la concurrence et à d'autres donateurs pour que ses représentants puissent participer aux réunions sur la concurrence qui se tiendront à Munich, La Valette et Moscou.

Lesotho

77. Les domaines d'assistance que le Lesotho considère comme prioritaires sont les suivants: a) rédaction d'une loi sur la concurrence; b) formation du personnel de l'organisme de

concurrence; c) établissement de l'organisme de concurrence; d) application et respect du droit et de la politique de la concurrence.

Madagascar

78. La CNUCED a été priée de fournir une assistance technique pour a) former des experts et des formateurs afin qu'ils puissent rédiger les différents décrets d'application de la loi sur la concurrence (particulièrement dans le secteur des télécommunications) et b) permettre aux autorités de tirer parti de l'expérience de la CNUCED pour créer un organisme de concurrence (structure, fonctionnement, règlement interne et différents documents de travail).

Malawi

79. La Commission de la concurrence et des pratiques commerciales loyales du Malawi a communiqué des informations détaillées sur l'assistance demandée à la CNUCED concernant les principaux points à régler au sujet du programme de sensibilisation. Avant d'établir ce programme, il faut désigner clairement toutes les parties prenantes, puis évaluer les différentes options et enfin déterminer les principaux besoins du Malawi dans les domaines du droit et de la politique de la concurrence.

Saint-Vincent-et-les Grenadines

80. Une assistance est demandée pour satisfaire aux besoins spécifiques suivants: a) une assistance financière pour établir une commission de la concurrence; b) une assistance pour, en premier lieu, organiser un atelier national qui permettra de faire connaître à toutes les parties prenantes les avantages d'une politique de la concurrence et, en second lieu, donner une formation aux fonctionnaires, aux avocats et aux responsables des organismes de réglementation chargés d'appliquer la politique de la concurrence; c) une assistance spéciale pourrait être nécessaire pendant l'examen de la loi sur la concurrence loyale par le bureau du Procureur général afin d'harmoniser les dispositions de cette loi avec les règles de concurrence de la CARICOM et, plus particulièrement, avec les règles internationales en matière de concurrence.

Serbie

81. Dans le cadre de sa coopération avec le Centre régional pour la concurrence OCDE-Hongrie situé à Budapest, la Commission de défense de la concurrence a présenté une liste des domaines d'intérêt prioritaire, notamment le contrôle des fusions, les ententes et accords, la politique de la concurrence et l'application de la loi dans les secteurs réglementés, ainsi que les prix abusivement bas.

Suriname

82. Le Suriname a demandé l'assistance suivante: a) une assistance de la part d'experts en commerce extérieur ou d'institutions internationales dans le domaine de la concurrence; b) des programmes de formation ciblés pour donner aux fonctionnaires locaux les compétences dont ils ont besoin pour mieux comprendre les différents aspects du droit et de la politique de la concurrence, de manière à ce que le pays puisse respecter ses engagements en matière de commerce international; c) un renforcement de la capacité du personnel de traiter avec

compétence les différentes questions relatives à la politique de la concurrence; d) une formation permettant aux fonctionnaires chargés des questions commerciales de participer aux négociations sur la concurrence; et e) un atelier sur les mesures correctives commerciales et les conditions de concurrence.

Zambie

83. La Commission zambienne de la concurrence a demandé que des activités de renforcement des capacités soient menées dans les domaines suivants: a) application de la loi, particulièrement dans le cadre des programmes de conformité; b) sensibilisation et formation des membres de l'appareil judiciaire et d'autres fonctionnaires pour ce qui est de la réglementation de la concurrence; c) rôle de la concurrence à l'OMC, en particulier en ce qui concerne la non-discrimination, la transparence et la garantie d'une procédure régulière; d) procédures d'enquêtes pour repérer les activités menées dans le cadre d'ententes; e) modification de la loi sur la concurrence et les pratiques commerciales loyales, chapitre 417 des lois de Zambie; f) détachement de fonctionnaires auprès d'autorités internationales chargées de la concurrence; g) liaison entre l'autorité nationale de la concurrence et les organismes régionaux compétents, particulièrement le COMESA.
